



LE CHASSEUR

A BORD DU "CANADA."

Le 8 Septembre 1877.

PROSPECTUS.

Il vous est souvenance, chers lecteurs et aimables lectrices, qu'il n'y a pas très-long-temps, un *Canard* agile, à l'air effronté et mutin et fort bien emplumé, a pris joyeusement ses ébats durant 48 heures, à bord de ce magnifique navire.

D'un ton narquois et railleur, ils nous disait dans son langage caractéristique, ce refrain de la chanson si bien connue :

Deux canards déployant leurs ailes,
 Couac, couac, couac.
 Disaient à leurs cannes fidèles,
 Couac, couac, couac.
 Quant finirent nos tourments,
 Couac, couac, couac, couac.

Les cannes, sourdes à la voix des canards, ne ré, oudirent que très bas.

Un moment, cependant, on eut à une bataille de Cannes, mais le canard mit fin à cette épopée de l'histoire romaine ainsi qu'aux tourments des intéressés, en déversant sur les uns et les autres le baume salutaire de ce produit de la Chine que l'on nomme : le thé.

Le Canard s'était transformé en *théière* ! Allez parler maintenant contre la mététempy-chose !

Tout est bien qui finit bien. Cependant, si le canard n'a pas perdu ses plumes à cette occasion, ce n'est pas que des yeux chargés de convoitise ne l'aient suivi dans sa course zagabonde.

Nul ne sait quel aurait été son sort si les lois de la chasse n'avaient rendu alors sa personne sacrée.

Profitant de la même protection et voulant marcher sur les brisées de leurs confrères à Montréal, les typographes de Québec sont venus à leur tour nous montrer leur *Castor*.

Sans doute ils ont compté à bon droit sur notre patriotisme, sachant que nous respecterions cet emblème national, et voilà pourquoi cet animal laborieux et intelligent s'en est retourné sans être molesté, construire sa digue et sa cabane sur les remparts de Stadocana.

Toutefois nous ne conseillerions pas plus au *Canard* qu'au *Castor* de tenter de nouveau l'épreuve, car ce qui faisait leur sauvegarde est devenu aujourd'hui leur perte.

L'époque de la chasse est arrivée, et gare à présent à la gentille plumée et à tous ceux que la loi met au bout du fusil du chasseur.

Que le canard et sa couvée s'effacent ; que le castor rentre sous terre ; en ce moment le sol appartient au *Chasseur* qui, la gibecière au côté, le fusil sur l'épaule, l'œil féroce et ensanglanté, s'en va-t-en guerre comme le Sire de Framboisy.

Droit au but, telle est sa devise, ce qui ne veut pas dire que ses coups portent toujours à l'endroit voulu.

Peu lui importe toutefois la dépense de son plomb et de sa poudre. Tout ce qui vole dans l'air, tout ce qui se meut sur l'eau, tout enfin ce qui tient de près ou de loin à la basse-cour est à ses yeux un ennemi. Il a soif de sang, et canards sauvages, domestiques ou canards en bois sont pour lui un seul et même troupeau.

Il lui faut tuer quelque'un ou quelque chose, et le cog-d'inde domestique devient souvent sa victime, par le fait qu'il appartient, suivant lui, à la gentille plumée au mépris toutefois de la classification établie par les naturalistes.

Ces boucheries, avouons-le, ne sont pas toujours du goût du propriétaire de l'intéressant bipède et plus d'un chasseur a déjà appris à ses dépens à respecter la propriété, par ceux qui l'habitent.

L'expérience a produit de bons résultats et l'on voit aujourd'hui d'honnêtes chasseurs qui, pour expliquer leur mauvaise chance au tir, s'abonnent à la société protectrice des animaux, ou achètent sur le marché le gibier qu'ils ont du moins la conscience de n'avoir pas souillé de leur poudre.

Enumérer ici les différentes classes dans lesquels il nous faudrait ranger le chasseur, serait une tâche que nous ne désirons pas entreprendre.

Chasseur à pied, chasseur à cheval, c'est tout un pour le but.